

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 avril à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres afférents au comité syndical : 68 titulaires – 39 suppléants	<u>Résultat du vote :</u>
Membres en exercice : 66 titulaires - 38 suppléants	
Délégués présents : 40 délégués (37 titulaires – 3 suppléants)	Voix Pour : 40
Dont membres votants à voix délibérative : 40 délégués	Voix Contre : 0
Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 17 avril 2024	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires: Mr Alexandre David, Mr Arnefaux Alain, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mme Belleville Catherine, Mr Blavet Gérard, Mr Burel Régis, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Dobski Philippe, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mme Hernandez Maryse, Mr Jacquin Claude, Mr Lévêque Yves, Mr Lloancy David, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Malezé Patrick, Mr Mathis Michel, Mr Minette Michel, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mme Pauly Brigitte, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Valet Eric.

Suppléants votants: Mr Boyot Jacques, Mr Guilleman Michel, Mr Jourdain Sébastien.

Membres absents excusés :

Titulaires: Mr Bruneaux Henri, Mr Davin Benoit, Mme Devron Francine, Mr Duclos Dominique, Mr Dujon Régis, Mr Eugène Sébastien, Mr Fraeyman Fabien, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Marchal Philippe, Mr Pantoux Jean-Luc, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Robin Claude, Mme Stofferis Régine, Mr Vérot Vincent.

Suppléants: Mr Thomas Rémy.

Membres absents:

Mr Adam Hubert, Mr Bahu Nicolas, Mr Branquard André, Mme Gleize Séverine, Mr Haÿ Etienne, Mr Hubier Maxime, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mr Mangin Eric, Mr Pittana Stéphane, Mme Vaudé Gaëlle, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Maleze Patrick

Objet : Budget principal : ouverture d'une ligne de trésorerie

N°2024 04 04

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le comité syndical, Mr Maleze Patrick ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20240424-20240404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2024
Publication : 02/05/2024

Certifié par le Président

Le Président de séance donne connaissance, aux Membres présents, des projets envisagés par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir :

- Le renforcement du réseau de La Plaine / Les Chesneaux
- L'interconnexion Brumetz / Montigny l'Allier

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent les travaux qui leur sont présentés,

2° - Décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de **1 000 000 Euros**, pour une durée **d'un an**, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur **l'Euribor 3 mois + 0,90 %**.

Taux plancher = marge.

Frais de dossier ou commission d'engagement de 0,20%

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Mr Hugues DAZARD, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Pour extrait certifié conforme,

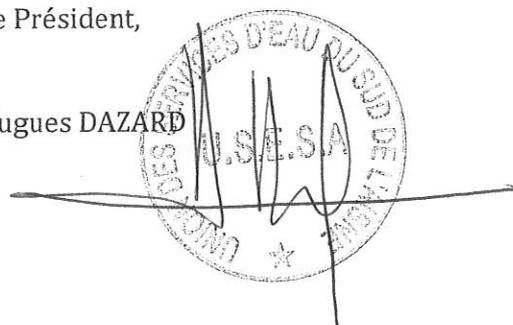
Le secrétaire de séance,

Patrick MALEZE



Le Président,

Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20240424-20240404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2024
Publication : 02/05/2024

Certifié par le Président